

Réflexion éthique sur les doubles rôles en régions éloignées et isolées

Chloé Trahan et Jacques Quintin

Volume 4, numéro 1, 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1077624ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1077624ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trahan, C. & Quintin, J. (2021). Réflexion éthique sur les doubles rôles en régions éloignées et isolées. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 4(1), 21–28. <https://doi.org/10.7202/1077624ar>

Résumé de l'article

Certains professionnels de la relation d'aide interviennent régulièrement en région éloignée et isolée pour offrir différents soins et services. Cette situation est souvent vécue comme une épreuve dans la mesure où il devient difficile pour eux de satisfaire leurs besoins liés à la vie privée sans compromettre leur professionnalisme. Nous proposons une mise en situation qui interpelle plusieurs enjeux éthiques entourant la vie privée liée à l'usage de substances. Cette mise en situation sera analysée selon différents cadres conceptuels. Si la situation proposée soulève plusieurs enjeux éthiques, nous verrons que les cadres conceptuels utilisés pour réfléchir et délibérer sur la situation posent eux-mêmes des enjeux éthiques. Nous terminerons en montrant que si le professionnel vise le bien, le risque de nuire est également présent. Il en découle qu'il y a du tragique dans la vie éthique si la réflexion et la délibération s'appuient sur un seul cadre conceptuel.



ARTICLE (ÉVALUÉ PAR LES PAIRS / PEER-REVIEWED)

Réflexion éthique sur les doubles rôles en régions éloignées et isolées

Chloé Trahan^a, Jacques Quintin^b

Résumé

Certains professionnels de la relation d'aide interviennent régulièrement en région éloignée et isolée pour offrir différents soins et services. Cette situation est souvent vécue comme une épreuve dans la mesure où il devient difficile pour eux de satisfaire leurs besoins liés à la vie privée sans compromettre leur professionnalisme. Nous proposons une mise en situation qui interpelle plusieurs enjeux éthiques entourant la vie privée liée à l'usage de substances. Cette mise en situation sera analysée selon différents cadres conceptuels. Si la situation proposée soulève plusieurs enjeux éthiques, nous verrons que les cadres conceptuels utilisés pour réfléchir et délibérer sur la situation posent eux-mêmes des enjeux éthiques. Nous terminerons en montrant que si le professionnel vise le bien, le risque de nuire est également présent. Il en découle qu'il y a du tragique dans la vie éthique si la réflexion et la délibération s'appuient sur un seul cadre conceptuel.

Mots-clés

délibération, professionnalisme, double rôle, déontologisme, conséquentialisme, éthique relationnelle

Abstract

Some healthcare providers regularly intervene in remote and isolated areas to offer various care and services. This situation is often experienced as a hardship as it becomes difficult for them to meet their private needs without compromising their professionalism. We propose a scenario that raises a number of ethical issues surrounding substance use-related privacy. This scenario will be analyzed according to different conceptual frameworks. If the proposed situation raises several ethical issues, we will see that the conceptual frameworks used to reflect and deliberate on the situation pose themselves ethical issues. We will conclude by showing that if the professional aims for the best, there is also a risk of harm. It follows that there is tragedy in ethical life if reflection and deliberation are based on a single conceptual framework.

Keywords

deliberation, professionalism, dual relationships, deontology, consequentialism, relational ethics

Affiliations

^a CISSS de la Montérégie Est, Montréal, Canada

^b Département de psychiatrie, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Canada

Correspondance / Correspondence: Chloé Trahan, Chloe_trahan@hotmail.com

INTRODUCTION

Les professionnels de la relation d'aide sont régulièrement confrontés à des situations cliniques, complexes et singulières qui soulèvent des questions éthiques et interpellent leur conscience. S'établissent alors dans leur esprit une réflexion et une délibération en vue d'une décision la plus libre, éclairée, équilibrée et sensée qui permettrait de réduire la tension entre différentes perspectives et valeurs. Le texte qui suit montre, à partir d'une mise en situation fictive, quoiqu'inspirée en grande partie de plusieurs situations réelles, le dialogue éthique interne qu'une intervenante pourrait entretenir avec elle-même, sans nécessairement épuiser toutes les possibilités de questionnement qu'enferme une telle situation.

CONTEXTE

Imaginons qu'une travailleuse sociale, avec d'autres intervenants provenant de grands centres urbains, intervient dans des régions éloignées, et souvent isolées, afin d'offrir un soutien psychosocial à la population en situation de crises. Ces intervenants se déplacent pour travailler sur des périodes d'environ huit semaines soit pour l'hôpital, la protection de la jeunesse, les services sociaux et d'autres services. Plusieurs de ces communautés en région éloignée vivent une crise sociale importante depuis plusieurs années. Cette situation sociale se caractérise par un taux de suicide élevé, une pénurie de logements et un coût de la vie supérieur aux autres régions du pays. De plus, il y a une pénurie importante de ressources humaines, malgré les salaires élevés, dans ces communautés en région éloignée.

La travailleuse sociale effectue des gardes de nuit et de fin de semaine dans un centre de crise. Elle possède à sa disposition un téléphone qui permet aux partenaires (infirmières, policiers) et aux membres de la communauté de prendre contact avec elle pour demander de l'assistance dans des moments de crise. À la suite de ses interventions, elle doit produire un rapport qui sera consulté par sa directrice. Les gardes de nuit sont particulièrement occupées et épuisantes puisque la communauté est en grande détresse.

Un soir, alors qu'elle est de garde, elle reçoit un appel lui demandant de se déplacer sur les lieux, car la personne en crise présente les signes d'une psychose. Il s'avère que cette personne est un collègue, mais affecté à un autre service. Lorsqu'elle arrive à domicile, elle interroge l'intervenant pour comprendre qu'il a consommé seul un hallucinogène et qu'il est en train de faire une mauvaise expérience, c'est-à-dire un *bad trip*. Il rapporte qu'il était dans une fête avec d'autres collègues et qu'il a

conduit dans le village sous l'effet de la drogue pour retourner chez lui. Les partenaires, qui ont contacté la travailleuse sociale, insistaient pour l'amener à l'hôpital. Cependant, cela n'allait pas de soi, car tous les autres employés et membres de la communauté auraient rapidement su qu'il avait consommé, malgré *de jure* le respect de la confidentialité, ce qui aurait grandement compromis sa réputation et mis son emploi à risque dans un contexte de ressources limitées. Après deux heures de discussion, la travailleuse sociale est parvenue à conclure l'intervention en appelant l'un de ses collègues afin d'assurer la sécurité de l'intervenant intoxiqué.

Toutefois, elle se questionne si elle doit rédiger son rapport, comme à l'habitude, et rapporter la situation à sa supérieure ou bien faire fi de la situation et omettre d'en parler afin de ne pas nuire. Alors qu'elle a pris la décision de ne rien dévoiler, l'intervenant s'est senti en confiance et a commencé à lui confier les difficultés qu'il rencontrait dans sa vie personnelle et ce qui l'avait amené à consommer ce soir-là. Les discussions se déroulaient souvent de manière informelle pendant les pauses de travail ou lors des périodes de congé. À plusieurs reprises, il lui a proposé de venir souper à la maison, ce qu'elle a toujours refusé. Quelques semaines après l'intervention de crise, alors qu'elle était dans une fête, une collègue l'informe que plusieurs personnes avaient consommé des drogues illicites en identifiant le *pusher*. Or, c'était l'intervenant avec lequel elle était intervenue quelques semaines plus tôt qui avait fourni le produit à tout le monde. Quelques jours plus tard, un autre collègue l'avise que l'intervenant avait cuisiné des biscuits à la marijuana et qu'il les consommait dans son bureau pendant les heures de travail.

PROBLÉMATIQUE

De nombreux éléments semblent être problématiques dans cette situation. Premièrement, il est certain aux yeux de la travailleuse sociale, à la lumière du principe de non-malfaisance, qu'elle ne veut pas créer de tort à son collègue de travail. Elle croit qu'il est normal et fréquent que des personnes vivent des moments plus difficiles, particulièrement lorsqu'elles travaillent en région éloignée, avec peu de ressources, de repères, d'amis et sans famille. L'intervenant a consommé hors de ses heures de travail. Elle considère donc qu'il a le droit de faire ce que bon lui semble lorsqu'il n'est pas en service s'il ne nuit à personne, si nous acceptons le cadre éthique du minimalisme (1) qui se réduit à un seul devoir : ne pas nuire à autrui. Dans le cas qu'il aurait consommé pendant ses heures de travail, c'était une information rapportée qu'elle n'a pas pu confirmer. Alors, la prudence lui semblait préférable. De plus, elle considère qu'il ne lui revient pas de jouer à la police ou de mener une enquête privée.

Si nous adoptons une approche conséquentialiste, qui consiste à évaluer les choix moraux à l'aune des conséquences (2), le fait de rapporter la situation à sa supérieure pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour l'intervenant, dont la possibilité de se retrouver avec des mesures disciplinaires ou de perdre son emploi. L'information pourrait aussi se propager, de sorte qu'il pourrait perdre sa réputation face à ses collègues et aux membres de la communauté. S'il perdait son emploi, alors que la région est déjà en pénurie de ressources professionnelles, le centre de santé se retrouverait avec un employé de moins et la communauté en souffrirait. Dans ce cas, un calcul utilitariste, qui autorise le sacrifice d'un individu pour le bien-être du plus grand nombre, semble discutable. Par contre, tolérer un tel comportement n'est pas sans conséquence pour la communauté. D'un autre côté, il faut prendre en considération que lorsque les professionnels acceptent de travailler en région éloignée, et parfois isolée, ils s'engagent à développer des conduites appropriées, même hors des heures de travail. La communauté est petite, ils ont un rôle important à l'égard des gens vulnérables et souffrants. Il est attendu qu'ils agissent de manière irréprochable pour donner l'exemple. En ce sens, les professionnels sont appelés à endosser plusieurs rôles : par exemple, celui de citoyen modèle, d'intervenant, d'ami, de collègue. C'est pourquoi, même si dans plusieurs communautés l'accès aux drogues est facile, il existe des communautés où les drogues sont une rareté, il peut sembler étrange, comme dans notre exemple, qu'un employé ou un membre de la communauté en possède.

QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

Plusieurs questions et enjeux se posent. Il serait fastidieux de les énumérer tous dans un article. Nous souhaiterions aborder la question qui nous semble la plus pratique dans ce contexte précis : « En région éloignée, et parfois isolée, où les professionnels sont parfois appelés à intervenir auprès de leurs collègues et ont accès à des informations privilégiées en raison de leur double rôle, ces derniers devraient-ils rapporter ce genre d'incident à leur supérieur afin d'assurer le respect de non-malfaisance face à la communauté, considérant que cela peut également nuire au collègue (perte d'emploi, atteinte à la réputation) ou bien garder l'intervention confidentielle et possiblement protéger un comportement à risque, voire inacceptable selon l'employeur? »

RÉFLEXION ET DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE

Spontanément, l'une des réponses possibles serait de ne pas propager l'information et de ne pas en parler aux supérieurs/autorités administratives. Plusieurs éléments peuvent appuyer cette réflexion instinctive. Les valeurs qui prédominent dans ce cas sont le respect de l'autodétermination et le souci de ne pas nuire à autrui (3). Les individus peuvent vivre leur vie comme ils le souhaitent et ont le droit de prendre des décisions qui les concernent, ce qui nous rapporte à l'adage populaire « vivre et laisser vivre ». Il s'agit donc ici de valeurs qui relèvent du libéralisme moral (4), à distinguer du libéralisme politique et économique, qui octroie le droit à chaque personne de choisir pour elle-même ce qui semble le meilleur pour la conduite de sa propre vie, et ce, même si les choix de vie peuvent sembler hors-normes pour une autre partie de la population. Les défenseurs du libéralisme moral insistent sur le fait que, pour mener une bonne vie, chaque personne compétente dispose

d'une sphère d'autodétermination qui doit être respectée par les autres (5). Le collègue, rapporté dans la vignette, a le droit de consommer dans le contexte qui lui convient et il en va de la responsabilité de la travailleuse sociale de garde de lui offrir un soutien psychosocial lorsque son rôle le requiert. La seule limite qui s'impose à l'intérieur de ce cadre conceptuel a été énoncée par John Stuart Mill au XIX^e siècle. Pour ce philosophe, il n'est pas permis moralement de contraindre une personne pour favoriser son bien-être. « La contrainte ne se justifie que lorsque la conduite dont on désire détourner cet homme risque de nuire à quelqu'un d'autre » (6).

Donc, à première vue, lorsque l'intervenant consomme un produit qui induit un état d'intoxication, cela ne regarde que lui. Sauf, que nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette lecture de premier niveau. Car sa consommation a des répercussions qui vont au-delà de sa sphère privée, ce qui, du même coup, montre les limites du libéralisme moral ou de l'autonomie libérale (5) et du minimalisme moral. De plus, dans un souci de collégialité, la travailleuse sociale a la responsabilité de prendre soin de ses collègues qui ont besoin d'aide et de soutien. En effet, le respect de la collégialité propose que les professionnels doivent activement soutenir leurs collègues non seulement dans la vie de tous les jours, mais aussi dans les moments les plus difficiles (7). Kuhar nous fait réfléchir aux responsabilités envers les collègues de travail et comment les professionnels doivent s'impliquer les uns et les autres afin de s'aider dans un souci de solidarité. En effet, la relation d'aide est déjà un domaine très difficile ayant ses propres défis, et l'intervention dans les milieux éloignés et isolés ne constitue pas une exception. Au contraire, il est permis de croire que les défis qu'elle rencontre sont exacerbés. Les professionnels démontrent beaucoup d'empathie pour les clientèles avec lesquelles ils travaillent. Ils doivent aussi faire preuve d'empathie envers leurs collègues qui peuvent vivre à leur tour des choses difficiles. Lorsqu'un collègue semble agir de façon non professionnelle, il devient pertinent de réfléchir à ce qui est peut-être sous-jacent au comportement et d'explorer une possible souffrance. C'est à ce moment que la collégialité vient prendre tout son sens et qu'un soutien moral peut produire une réelle différence, et ce, encore plus dans les régions éloignées et isolées, alors que la relation avec les collègues est parfois la seule relation que les travailleurs peuvent développer.

Kuhar (7) rapporte aussi l'importance de ne pas agir en tant que juge et de ne pas mépriser les collègues en lien avec des informations dont nous n'avons pas la certitude. Il est reconnu qu'il y a beaucoup de ragots dans les milieux de travail ou bien que les informations sont parfois exagérées, ce qui est encore plus probable dans les petites communautés; les gens ont davantage d'occasions d'observer les comportements de chacun dans plusieurs situations différentes et sont donc en mesure d'observer les discontinuités entre le style et les manières au travail et leur comportement dans leur vie personnelle (8). Même sur le plan de la loi, lorsqu'une personne est accusée, elle est considérée innocente jusqu'à preuve du contraire. Dans la façon de réfléchir et de délibérer, il est utile de séparer les faits des jugements de valeur (7). Dans ce cas, il devient important de vérifier si les informations que nous possédons sont valides avant de prendre une décision, comme celle de rapporter l'information à son supérieur, particulièrement lorsque nous considérons que cela peut faire du tort à autrui. Selon Kuhar (7), si, à certains égards, nos actions peuvent être destructrices pour les autres, alors nous ne devrions pas les poser, ou à tout le moins nous devrions y réfléchir deux fois plutôt qu'une avant de nous exécuter. Finalement, selon l'auteur (7), même si le professionnel opte pour une action qui risque de créer du tort, il n'y a pas de risque à offrir du soutien et de la compassion aux autres.

Cependant, le libéralisme moral et le respect de la collégialité ont des limites et ne prennent pas en considération plusieurs éléments, tel l'impact que les décisions individuelles ont sur les autres ou bien sur les valeurs de la communauté. Il entre en conflit avec le communautarisme (5,9,10). Sans vouloir reprendre les éléments de ce débat qui fait rage (5), il convient de souligner que le libéralisme moral, comme il est conçu philosophiquement, n'est pas réellement applicable dans la réalité. C'est la raison pour laquelle les libéraux modernes reconnaissent qu'il est impossible de penser à nous-mêmes sans considérer que nous faisons partie d'une communauté, définie par des liens de réciprocité, des obligations, des traditions communes et des institutions (5). Bien que l'individu soit libre de ses choix, il ne peut pas complètement nier l'impact que cela peut avoir sur les autres et ignorer les normes de la collectivité à laquelle il appartient. Souvent, dans les régions éloignées et parfois, isolées, ce sont de très petites communautés dans lesquelles les intervenants partagent plusieurs doubles rôles (intervenant, collègue, amis, supérieur immédiat, etc.). Ce serait faire preuve d'une perception limitée que de penser que lorsqu'une personne prend des décisions pour elle-même, les autres ne soient pas directement ou indirectement touchés par cette décision. Dans le contexte de notre histoire de cas, l'intervenant ne représente pas uniquement ce qu'il est individuellement, mais tous les autres intervenants ainsi que toutes les autres personnes de la communauté. C'est en ce sens que les communautariens font valoir qu'une conception libérale de l'autonomie est déficiente, car elle dépeint à tort l'individu comme essentiellement déconnecté du reste de la communauté en ne considérant pas la priorité des valeurs communautaires (5). Par contre, comme le mentionne Kuhar (7), un excès de collégialité empêche trop souvent d'aller au fond des mauvais comportements et de fixer les responsabilités.

Morreim (11) a réfléchi sur la manière dont les intervenants devraient répondre au manque d'éthique ou à l'incompétence de leurs collègues de travail. Il défend l'idée qu'il ne convient pas de rapporter tous les événements à tout prix. Toutefois, il souligne la responsabilité des professionnels, et ce, principalement à l'égard des autres clients. Seuls les membres d'une profession sont qualifiés pour établir leurs normes de soins et ont l'obligation de surveiller leurs propres rangs. Si en médecine, ce devoir est amplifié en raison de la vulnérabilité des patients, il n'en va pas autrement en intervention sociale.

En effet, en intervention sociale, les intervenants travaillent avec des gens qui présentent généralement une grande vulnérabilité. Dans le cas de la vignette présentée ci-dessus, dans un contexte de travail à l'intérieur d'une communauté éloignée, isolée et très vulnérable face à l'usage de drogues, certains comportements, même s'ils sont hors du contexte du

travail, nous amènent à nous questionner sur l'éthique de travail des intervenants. Consomment-ils lorsqu'ils travaillent avec des clients? Sont-ils ceux qui approvisionnent les membres de la communauté dans un contexte où la quantité de drogues illicites est quasi-introuvable dans certaines communautés? Utilisent-ils leur statut et leur position de pouvoir afin d'arriver à des fins personnelles? Ce sont des questions auxquelles il est important de s'arrêter dans un tel contexte, mais que nous ne développerons pas ici.

Les différentes limites à préserver la confidentialité et à respecter les choix d'autrui nous amènent à poursuivre notre réflexion sur le plan du déontologisme et de la déontologie. Une autre solution qui pourrait surgir dans la conscience de la travailleuse sociale pour cette problématique serait de rapporter le comportement et les inquiétudes à sa supérieure. Comme il a été expliqué plus haut, l'individu est libre de ses propres choix, cependant, est-ce que cela lui évite d'être imputable des conséquences de ses actions? Comme l'explique Stéphane Richard dans son texte sur la délibération éthique, lorsqu'un travailleur social procède à un raisonnement clinique, il ne peut pas simplement s'arrêter au gros bon sens ou bien à son « feeling ». Il est conduit par des règles. En utilisant le raisonnement normatif, il cherche ultimement à identifier la meilleure façon d'agir en conformité avec les devoirs et règlements qui proviennent d'une autorité extérieure comme l'établissement, les lois, le code de déontologie (12). Un code de ce type ne peut pas être seulement vu de façon coercitive, mais comme un guide pour réfléchir afin de prendre une meilleure décision en tant que professionnel selon les circonstances. La travailleuse sociale a un devoir envers l'intervenant avec lequel elle est intervenue, mais aussi un devoir envers la communauté qui se doit d'être protégée.

Dans la situation présentée ci-haut, le déontologisme s'applique à la travailleuse sociale qui a fait une intervention auprès de l'intervenant. Il s'applique aussi à l'intervenant lui-même, qui a aussi des responsabilités et des devoirs. En effet, le code de déontologie de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) y fait référence : « Dans l'exercice de ses activités, le travailleur social tient compte des normes professionnelles généralement reconnues en service social. Il tient compte aussi, notamment, de l'ensemble des conséquences prévisibles de son activité professionnelle non seulement sur le client mais aussi sur la société » (art. 2.01). Il est donc de son rôle de tenir compte mais aussi aborder les conséquences possibles d'une intervention avec les différentes parties impliquées. Plus loin ce même code requiert que : « Le travailleur social s'acquitte de ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité » (art. 3.02.01). Il doit donc, comme mentionné si haut, faire preuve d'un raisonnement clinique, mais aussi respecter de façon objective les règles et protocoles établis par l'organisation pour lequel il travaille.

Il ne faut pas oublier que la situation se présente dans une très petite communauté, que le rôle de l'intervenant dépasse de loin ses heures de travail, dans la mesure où ses comportements sont observés et jugés par les gens de la communauté. La réputation des intervenants sociaux dans les petites communautés éloignées et isolées est très fragile, surtout pour ceux et celles qui travaillent pour la protection de la jeunesse alors que ces derniers ont le devoir de préserver et d'améliorer les liens avec la communauté en présentant une bonne figure, même en dehors des heures de travail. Le rôle extraprofessionnel est donc très important et les intervenants y sont préparés avant même de se rendre en région éloignée en se faisant expliquer lors de formations préparatoires qu'il est très mal vu de consommer toute drogue, voire de l'alcool, en présence des gens de la communauté.

Cela est appuyé par la recherche de Xu (13), qui explique le lien serré entre le développement de l'identité morale et la déontologie, ce qu'Aristote avait bien vu lorsqu'il indique que les vertus développent le caractère (14). Xu (13) explique que la déontologie met l'accent sur l'obligation d'un individu à adhérer aux règles et aux principes moraux universels pour déterminer les comportements acceptables. Il démontre que le déontologisme soutient l'idée qu'un individu doit avoir des principes démontrant qu'il est digne de confiance et honnête et qu'il respecte les lois. Alors, dans le contexte de la vignette, puisqu'il s'agit d'une situation avec des drogues illicites et des gens vulnérables, la travailleuse sociale ne semble pas respecter les normes déontologiques. Comme l'explique Billier (15), nous avons des obligations corrélatives à un rôle social qui n'est ni moral, ni légal, ni même protocolaire. Cela fait référence aux normes non officielles qui régissent les professionnels. Comme il a été nommé à plusieurs reprises, les intervenants qui exercent en région éloignée ont la responsabilité d'agir congrûment avec les valeurs de l'intervention psychosociale, même lorsqu'ils ne travaillent pas.

Toujours selon Billier (15), les devoirs sont nombreux et non dérivables des uns des autres. À cause du contexte du problème de dépendance dans les communautés éloignées et isolées, les intervenants des services sociaux et de la protection de la jeunesse propagent un message d'abstinence ou du moins de consommation responsable dans la mesure du possible. Alors, si un intervenant consomme des drogues illicites ou consomme de façon qu'il requière des services d'urgence, il ne répond pas à son devoir, en nous rappelant que les intervenants doivent assumer un double rôle dans un contexte où les membres de la communauté peuvent facilement avoir un accès à sa vie privée.

Schmidt (16) explique bien cette réalité. Il explique que certains corps de métier dans les communautés éloignées ont une grande visibilité avec aucune intimité. Il soulève que cela s'applique particulièrement chez les travailleurs sociaux qui accompagnent leur client dans l'apprentissage de certaines habiletés.

Des professionnels comme les travailleurs sociaux [...] interviennent souvent dans les contextes d'abus d'alcool et ses conséquences. Bien que les dernières décennies une croissance du concept de réduction des méfaits et de consommation sociale responsable est observée, il reste une conviction que l'abstinence est la seule façon de lutter contre l'abus d'alcool. Compte tenu du niveau élevé de visibilité, les membres de la communauté, y compris les clients, peuvent prendre connaissance d'un professionnel qui achète ou consomme de l'alcool. Certaines personnes pourraient considérer cela comme inacceptable et la crédibilité du professionnel donné pourrait être affectée (16).

Toutefois, bien que cette position face à la situation propose des normes appuyées par le déontologisme, Morreim (11) rapporte que de solides normes sociales rejettent l'espionnage et le « rapportage » sur des collègues et est en faveur du respect de la vie privée professionnelle et de la responsabilité individuelle. Une réflexion éthique entourant les sonneurs d'alerte prend ici tout son sens (17), mais que nous de développerons pas ici.

Le déontologisme a ses limites et il ne prend pas en considération toutes les valeurs en lien avec le besoin de ne pas nuire. En effet, en principe, le déontologisme est par définition antitéléologique, puisqu'il nous demande de respecter ou d'honorer des règles et non de promouvoir le bien (15). De plus, comme l'explique Morreim (11), il n'est pas si clair de savoir si une décision ou un comportement ne respecte pas le déontologisme ou le devoir des intervenants. Il décrit la différence entre un professionnel qui est incompetent et qui prend de mauvaises décisions et un professionnel qui présente des difficultés. Nous avons tendance à démontrer beaucoup plus d'empathie et à offrir davantage de soutien à quelqu'un qui est souffrant plutôt qu'incompétent. Cependant, lorsqu'il s'agit de consommation de drogue, cette ligne est encore plus difficile à tracer. Une personne qui consomme de façon à avoir recours aux services d'urgence a peut-être un problème de consommation entraînant du même coup un possible besoin d'aide et de soutien. Toutefois, transporter de la drogue illicite dans un milieu de travail ou consommer pendant les heures de pratique indique sûrement un manque de discernement. Morreim (11) précise qu'il y a une différence entre une erreur médicale (erreur d'intervention, dans notre cas) et une erreur morale. Moralement, il semble que c'est une très mauvaise décision de consommer des drogues illicites dans des petites communautés éloignées et isolées, mais est-ce que c'est réellement une erreur professionnelle? Et si oui, est-ce une erreur en raison du double rôle? Les directives concernant les compétences et l'éthique de travail ne sont pas toujours claires et bien définies, sans compter qu'il n'y a pas de protocoles précis concernant ce genre de situation.

Finalement, même si l'intervenant possède plusieurs rôles lorsqu'il travaille dans une petite communauté, est-ce que cela signifie que celui-ci n'a pas le droit à une vie privée? Comme le soulignent Halverson et Browlee (18), plusieurs professionnels tentent de maintenir des limites claires avec les clients dans un contexte d'intervention dans de petites communautés, et ressentent de plus en plus le besoin de s'isoler du reste de la communauté dans un effort pour éviter les rôles conflictuels avec les clients actuels ou potentiels. Il faut garder en tête que même si les intervenants dans les petites communautés ont des responsabilités qui dépassent le cadre de leurs activités professionnelles, ceux-ci restent des êtres humains avec des besoins et, parfois, aussi des difficultés.

Il a été souvent relevé que dans un contexte de travail dans un milieu éloigné et isolé, les intervenants ont de multiples rôles et responsabilités. Dans le cas de la vignette, la travailleuse sociale intervient auprès de son collègue, avec qui elle intervient dans ses tâches professionnelles en tant que partenaire de soins et de services et avec qui elle participe aussi à des événements sociaux. Elle a donc un accès à plusieurs informations privilégiées. Plutôt que de considérer ces éléments comme étant des limites et problématiques, il peut être intéressant d'analyser cette situation selon une approche intégrative pour tirer bénéfice des doubles rôles.

Deux recherches, celle de Plugh (8) et de Halverson et Brownlee (18), représentent bien la complexité des doubles rôles dans l'intervention en régions éloignées et isolées. Toutefois, elles arrivent surtout à bien faire ressortir les nombreux avantages. Alors que la plupart des professionnels ayant de l'expérience dans les grandes régions urbaines ont estimé que la confiance se construisait principalement sur la base d'une relation professionnelle où est valorisée la distance professionnelle, les travailleurs en milieux ruraux comme en régions éloignées et isolées, qui étaient les plus intégrés dans la communauté, ont généralement estimé que lorsqu'ils s'engageaient dans des relations doubles, « plus il y avait de liens, plus la relation était efficace » (18). Cela démontre donc que même si le fait d'intervenir avec un collègue semble être une relation sensible à la base, elle peut toutefois se démontrer très efficace.

Cela reflète très bien les valeurs des éthiques du care développées principalement par Gilligan (19), Noddings (20) et Tronto (21). Ces éthiques – il y en a plusieurs – prônent l'attention portée à l'autre, le souci, la sollicitude et le soin et se caractérisent par l'accent qu'elles mettent sur la vulnérabilité, l'interdépendance, l'accueil, l'écoute, l'attention aux autres, l'entraide. En ce sens, elles se démarquent du libéralisme moral qui valorise l'autonomie et la défense des intérêts personnels. C'est une éthique relationnelle qui prend en compte la vulnérabilité des gens dans leur besoin d'être nourris et préservés dans leur existence (21,22). Il ne s'agit plus de raisonner selon des principes, des normes et des règles, mais de comprendre le problème éthique selon l'histoire de vie des gens et la narration qu'ils en font.

Nous sommes donc amenés à réfléchir sur la situation selon un autre cadre conceptuel afin d'apporter peut-être une solution à cette situation problématique. Le côté positif des doubles rôles en intervention souligne parfaitement l'importance d'éviter toute position dominante. Il faut prendre en considération la marginalité et les vulnérabilités, et il y en a plusieurs pour les professionnels en régions éloignées et isolées. Il s'agit donc, dans le contexte de la vignette, de considérer que l'intervenant,

qui vit des difficultés, se retrouve dans un contexte de vulnérabilité. Endossant le double rôle, il a probablement perdu tous ses repères et est lui-même isolé. Son contexte de vulnérabilité ne lui permet donc pas de réfléchir et de réagir à ses différents stressors de façon habituelle. C'est peut-être pour cette raison que ces prises de décision sont discutables. Comme les recherches sur les doubles rôles le démontrent, il n'y a pas de meilleure façon d'intégrer l'individu dans la prise de décision afin de maintenir une bonne relation. Dans les communautés où règne un fort sentiment d'appartenance entre les membres, les gens rapportent souvent de manière informelle ce qui arrive aux autres et leurs préoccupations (8). On est alors beaucoup plus dans un registre d'échange et de partage.

Il serait donc possible, comme option supplémentaire, d'impliquer l'intervenant « fautif » dans la prise de décision et d'intégrer sa vision, afin de mieux comprendre la situation et amener à trouver une solution (23). En lui exposant toute la problématique, dont la position inconfortable dans laquelle il met la travailleuse sociale, s'il est de bonne foi, il est fort possible qu'il suggère des pistes de solutions ou qu'il présente une ouverture à réfléchir ensemble.

CONTRIBUTION PHILOSOPHIQUE À LA RÉFLEXION ÉTHIQUE

Dans les lignes qui suivent, nous voudrions réfléchir à notre rapport aux cadres conceptuels ou en discuter. Trop souvent, les problèmes éthiques sont abordés selon différents cadres conceptuels, comme si ceux-ci allaient de soi, donc sans soulever leurs présupposés. De plus, les problèmes éthiques sont souvent abordés selon une seule perspective ou cadre conceptuel. D'un point de vue heuristique, c'est intéressant, mais dans la réalité concrète, si tel était le cas, nous dirions que la personne a manqué de discernement ou a démontré qu'elle a réfléchi selon une perspective limitée ou même qu'elle s'est servie d'un seul cadre conceptuel afin de protéger ses intérêts.

Nous avons vu comment différents cadres conceptuels peuvent être utiles afin de nourrir la réflexion et la délibération éthique. Cependant, si nous désirons que ces cadres conceptuels remplissent bien leur fonction, la prudence s'impose. L'erreur consisterait à croire que les cadres conceptuels que nous avons utilisés, et les autres que nous avons omis, ne renferment aucune ambiguïté. Au contraire, ils fournissent un espace pour l'interprétation en vue de leur compréhension et éventuellement de leur application à une situation concrète et singulière selon les sens multiples de ces cadres conceptuels et les sens possibles de la situation. S'ils n'offraient pas cet espace d'interprétation, ils se présenteraient comme des idéologies et comme des outils en faveur du fanatisme. Autrement dit, nous ne pouvons pas nous limiter à une simple analyse de ces cadres conceptuels pour déduire comment agir pour le mieux comme si le concept renfermait en lui-même la réponse. Il convient de comprendre que tous les cadres conceptuels s'inscrivent dans une histoire avec le souci de répondre à des besoins précis qui ne sont pas nécessairement les nôtres. En saisir le sens signifie saisir à quel besoin ils répondent. C'est aussi comprendre vers où ces cadres nous conduisent si nous persistons à les utiliser. Dès lors, la réflexion et la délibération éthique ne sont pas un exercice linéaire, mais se déploient dans un cercle herméneutique entre la partie et le tout (24).

Les cadres conceptuels servent de médiation entre l'être humain et le monde, car le monde n'est pas accessible pour l'être humain dans l'immédiat. Dès lors, ces cadres sont nécessaires, surtout si nous les utilisons comme des mappemondes pour favoriser l'orientation. Malheureusement, l'être humain transforme parfois ces outils conceptuels pour en faire des écrans qui bloquent la vue et la compréhension, comme si ces cadres fournissaient une représentation exacte de la réalité, de sorte que c'est l'être humain qui doit se plier aux cadres conceptuels. L'être humain oublie que ces cadres furent créés afin de l'aider à s'orienter dans le monde. C'est pourquoi le travail interprétatif consiste à créer une fissure dans ces cadres en faisant ressortir leur horizon historique, le monde de sens qu'ils renferment et ce vers quoi ils nous conduisent.

C'est ce travail d'interprétation qui permet de comprendre les limites de chaque cadre conceptuel, voire même de cultiver le doute sur leur pertinence selon le contexte concret et singulier. En ce sens, l'éthique, depuis Aristote, est une affaire de prudence qui consiste justement à prendre en compte toutes les facettes d'une réalité. À cet égard, Aristote (14) développe le concept de *phronesis* pour souligner que la personne avisée est celle qui justement accepte au départ de ne pas comprendre et qu'elle doit se faire une meilleure idée de la situation en multipliant toutes les perspectives possibles afin de poser un choix qui semble le plus raisonnable avec le risque de se tromper. C'est pourquoi la première chose à faire en éthique, au lieu de chercher immédiatement une réponse sur un mode réactif, consiste à ne rien faire, c'est-à-dire à douter que nous puissions répondre si facilement à une situation, souvent plus complexe qu'elle nous apparaît à première vue.

Notre réflexion reprend le concept d'idole développé par Francis Bacon (25) dans son ouvrage *Novum Organum*. Ces idoles se présentent comme des préjugés qui obnubilent notre compréhension de la réalité. Bacon distingue quatre types d'idoles : les préjugés qui sont communs à l'espèce humaine, ceux qui nous viennent de l'éducation et de nos habitudes, ceux qui nous viennent de l'usage public que nous faisons du langage, et enfin ceux qui nous viennent de l'autorité de la tradition (25). Ces préjugés représentent le cadre à partir duquel nous percevons le monde. De fait, selon la perspective de Gadamer (24), qui s'oppose aux Lumières du XVIII^e siècle, il n'est pas possible de se départir de nos préjugés. Il s'agit surtout d'en prendre conscience afin d'éviter leur absolutisation. Pour ce faire, il s'agit de commencer par douter en mettant en dialogue ou à contribution d'autres perspectives dans un esprit démocratique (26). Ici, le maître est sûrement Socrate qui utilise l'image du taon qui sort l'être humain de sa torpeur dogmatique de sorte qu'il se met à penser en s'ouvrant à l'idée que les choses peuvent être comprises autrement, et, de préférence, de manière élargie (24). Il s'agit de transformer les croyances en idées.

Nous désirons reprendre la distinction entre les croyances et les idées qui fut développée par le philosophe espagnol José Ortega y Gasset (27). Pour celui-ci, les croyances sont ce qui a pénétré le plus profondément l'esprit humain, à tel point que

le doute n'est pas possible. À l'opposé, les idées sont une construction consciente, plus volatile, justement parce que nous n'y mettons pas toute notre confiance. Comme si les idées étaient toujours accompagnées de doute dans la mesure où nous acceptons l'idée que nous pouvons toujours penser autrement en raison de la contingence (28). Il s'agit donc d'introduire de la pensée dans nos croyances afin de rendre celles-ci plus flexibles. Sinon, en dépit de nos bonnes intentions, nos croyances pourraient nous conduire à la barbarie. Car des croyances sans pensées sont aveugles, tandis que des pensées sans croyances sont vides. Croire qu'un cadre conceptuel, ou quelques-uns, est suffisant pour bien discerner le bien du mal, le meilleur du pire, nous amène à reproduire la posture des nazis, qui, selon Hannah Arendt (29), se sont limités à obéir à un seul devoir, s'empêchant de prendre en considération d'autres valeurs.

Pour Arendt, la pensée est le seul remède contre les préjugés, les dogmes, les cadres de référence ou les idoles qui ne sont pas examinés. Penser, c'est mettre en dialogue plusieurs perspectives afin que chacune d'elles s'affaiblisse un peu (30). Cela signifie que l'exercice de la pensée ne peut se réaliser que dans la modestie. C'est donc à une éthique de la modestie que nous en appelons, surtout lorsqu'il s'agit de réfléchir, de délibérer et de décider, eu égard à l'être humain. Montaigne (31) l'avait bien compris.

CONCLUSION

En conclusion, nous proposons d'impliquer davantage l'intervenant dans le processus de décision. En effet, comme nous avons pu le constater, celui-ci, même s'il a des responsabilités et des devoirs, a aussi des besoins et des souffrances. Il se doit d'être accompagné, écouté et soutenu avec la visée de lui faire vivre le moins de conséquences négatives possibles. Toutefois, ce même intervenant peut avoir des responsabilités extraprofessionnelles à cause de son titre d'emploi ou du contexte dans lequel il travaille. Par contre, nous avons montré que l'intervenant ne peut pas poser uniquement des choix qui le concernent sans jamais être imputable de ses actions. Dans ce cas, il peut être intéressant, comme proposé, d'impliquer l'intervenant en lui faisant part du malaise vécu par la travailleuse sociale et en lui demandant ce qu'il pense de la situation selon ses enjeux éthiques. Il est important, en ouvrant un dialogue entre les deux partis, de présenter les conséquences, les responsabilités et les devoirs ainsi que les valeurs d'accueil et d'écoute pour chacun. Toutefois, cette façon de faire peut-elle être qualifiée d'utopique? Qu'en est-il si la travailleuse sociale refuse d'en parler à sa supérieure ou omet de rapporter des éléments importants? Est-elle prête à risquer son emploi advenant que la problématique se sache? Qu'en est-il si la supérieure et l'intervenant sont engagés dans une relation intime l'un envers l'autre? Comment est-il possible pour une personne en crise ou en souffrance de penser aux conséquences et de bien peser le poids de ses responsabilités et de ses devoirs? Une autre question se pose si nous impliquons de façon égalitaire l'intervenant dans la réflexion : comment s'assurer que le dialogue soit lui-même éthique tout en acceptant l'autorité des uns et des autres sans tomber dans des jeux de pouvoir? Nous pourrions aussi nous demander s'il est raisonnable d'intervenir pour un intervenant, qui certes a droit aussi à des soins et services, sachant qu'en raison de ressources limitées, ce temps ne sera pas utilisé en faveur d'une communauté en grande souffrance. Toutes ces questions visent à montrer qu'il n'y a pas de solution miracle. Cela n'implique pas que nous ne devons pas agir, mais que nous le pouvons en sachant qu'il n'existe pas de panacée (32) et que nous devons réfléchir, délibérer et décider avec prudence et modestie. L'éthique relationnelle met en valeur la relation, croyant que la relation offre en elle-même le début d'une possibilité de résolution de problème éthique sans nécessairement l'épuiser, car il y a plus dans une situation problématique que ce que nous pouvons en dire et en décider. Le sens d'une situation ne se donne jamais dans sa totalité. Il faut multiplier les perspectives pour s'approcher d'une compréhension élargie de la situation en sachant qu'il demeurera toujours des zones d'ombres qui sont créées par notre propre activité réflexive.

Reçu/Received: 10/09/2020

Publié/Published: 01/06/2021

Conflits d'intérêts

Jacques Quintin est éditeur de la section Art, culture et œuvre de création de la Revue Canadienne de Bioéthique.

Conflicts of Interest

Jacques Quintin is section editor of the Art, Culture and Creative Works section of the Canadian Journal of Bioethics.

Édition/Editors:

Lise Lévesque

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

Évaluation/Peer-Review:

Audrey Gonin & Stéphane Grenier

Les recommandations des évaluateurs externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeurs et les auteurs dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, l'approbation de ce manuscrit. Les éditeurs de la [Revue Canadienne de Bioéthique](#) assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et de la publication d'un article.

Reviewer evaluations are given serious consideration by the editors and authors in the preparation of manuscripts for publication. Nonetheless, being named as a reviewer does not necessarily denote approval of a manuscript; the editors of the [Canadian Journal of Bioethics](#) take full responsibility for final acceptance and publication of an article.

RÉFÉRENCES

1. Ogien R. L'Éthique aujourd'hui. Paris : Gallimard; 2007.
2. Pettit P. Conséquentialisme. Dans M. Canto-Sperber (dir.), Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. Paris : Presses Universitaires de France; 1996. p. 329-336.
3. Beauchamp TL, Childress JF. Les principes de l'éthique biomédicale. Paris : Les Belles Lettres; 2008.
4. Dworkin G. The Theory and Practice of Autonomy. New York: Cambridge University Press; 1988.
5. Ikonomidis S, Singer P. [Autonomy, liberalism and advance care planning](#). Journal of Medical Ethics. 1999;25(6):522-527.
6. Mill JS. De la liberté. Paris : Gallimard; 1990.
7. Kuhar M. [Collegial ethics: what, why and how](#). Drug Alcohol Depend. 2011;119(3):235-238.
8. Pugh R. [Dual relationships: personal and professional boundaries in rural social work](#). British Journal of Social Work. 2007;37(8):1405-1423.
9. Sandel M. Le libéralisme et les limites de la justice. Paris : Seuil; 1998.
10. MacIntyre A. Après la vertu. Paris : Presses Universitaires de France; 1997.
11. Morreim H. [Am I my brother's warden? responding to the unethical or incompetent colleague](#). The Hastings Center Report. 1993;23(3):19-27.
12. Richard S. [La délibération éthique chez les travailleuses et travailleurs sociaux en contexte d'intervention difficile : quand le recours au « gros bon sens » et au raisonnement normatif est insuffisant pour interpréter la règle ou remettre en question la décision envisagée et l'action qui en découle](#). Travail, Jeunesse et Intervention. 2008;14(1):200-217.
13. Xu ZX, Ma HK. [How can a deontological decision lead to moral behavior? The moderating role of moral identity](#). Journal of Business Ethics. 2016;137(3):537-549.
14. Aristote. Éthique à Nicomaque. Paris : Vrin; 1994.
15. Billier JC. Introduction à l'éthique. Paris : Presse Universitaires de France; 2010.
16. Schmidt G. [Professionnal work in remote Northern communities: A social work perspective](#). UNBC Community Development Institute; 2008.
17. Greene AD, Lattin JK. [Whistle-blowing as a form of advocacy: guidelines for the practitioner and organization](#). Social Work. 2004;49(2):219-230.
18. Halverson G, Brownlee K. [Managing ethical considerations around dual relationships in small rural and remote Canadian communities](#). International Social Work. 2010;53(2):247-260.
19. Gilligan C. Une voix différente. Pour une éthique du care. Paris : Flammarion; 2008.
20. Nodding N. Caring. A Feminine Approach to Ethics and Moral Education. Berkeley CA: University of California Press; 1984.
21. Tronto J. Un monde vulnérable. Pour une politique du care. Paris : La Découverte; 2009.
22. Brugère F. L'Éthique du « care ». Paris : Presses Universitaires de France; 2011.
23. Quintin J, Côté L, Guimaraes D. [Le suivi intensif dans la communauté et la consommation : quelques enjeux éthiques](#). Drogues, santé et société. 2016;14(2):109-128.
24. Gadamer HG. Vérité et méthode. Paris : Seuil; 1996.
25. Bacon F. Novum organum. Paris : Presses Universitaires de France; 1986.
26. Dewey J. Démocratie et Éducation. Paris : Armand Colin; 2011.
27. Ortega y Gasset J. Ideas y creencias, Obras Completas, V. Madrid : Revista de Occidente; 1947.
28. Rorty R. Contingency, irony, and solidarity. New York (NY): Cambridge University Press; 1989.
29. Arendt H. La vie de l'esprit. Paris, Presses Universitaires de France; 2005.
30. Vattimo G. Éthique de l'interprétation. Paris : La Découverte; 1991.
31. Montaigne M. Œuvres complètes. Paris : Gallimard; 1962.
32. Quintin J. Éthique et toxicomanie. Les conduites addictives au cœur de la condition humaine. Montréal : Liber; 2012.